Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Département de la Vendée Commune d'Essarts en Bocage

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

DE RECEPTION DE TRAVAUX (PC 08508421U044 et AT 08508423S0002) D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC ET DE POURSUITE D'EXPLOITATION

COLLEGE PRIVÉ SAINT PIERRE - (Ancien) Bâtiment BCD

Le Président de la délégation spéciale faisant fonction de Maire,

Vu les articles L.2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 425-3, L.462-1&2, R.111-19-17, R.423-23 à -49, R.423-70, R.431-30 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.111-8, L.123-1 à -4, R111-19-17, R.123-1 à 55, R152-6 à -7;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative de sécurité et d'accessibilité et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type N;

Vu l'arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type R ;

Vu les procès-verbaux de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de la Roche sur Yon des visites de réception de travaux du 21 décembre 2023 donnant des avis favorables avec prescriptions ;

ARRETE

Article 1

L'établissement recevant du public dénommé « COLLEGE PRIVE SAINT PIERRE — (Ancien) Bâtiment BCD » situé 16 rue Armand de Rougé — Les Essarts à ESSARTS EN BOCAGE (85140), classé en activité principale de collège privé et d'activité secondaire de cantines de type principal R et de type secondaire X en 3^{ème} catégorie pour un effectif public de 500 personnes est autorisé à poursuivre son exploitation, à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé.

Article 2

L'exploitant se conformera aux prescriptions émises par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de la Roche sur Yon, à savoir :

- Recommandation de maintenir fermée la porte située au RDC en direction de la chaufferie de façon à retarder la propagation des fumées en cas de sinistre – A ce jour, la porte est retenue par une ventouse magnétique simple.
- La commission a constaté la présence d'un lave-linge sèche-linge au sous-sol. Bien que n'étant pas une disposition réglementaire, la commission recommande la mise en place d'un DAAF qui permettrait d'alerter précocement les personnels à proximité en cas de début d'incendie.

Pour rappel, toute construction nouvelle, toute modification extérieure apportée à la construction, toute reprise de gros-œuvre, surélévation, tous travaux entraînant modification de la distribution intérieure du bâtiment ainsi que de la clôture, devra faire l'objet d'une autorisation de construire ou d'une demande d'autorisation de travaux.

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Article 3

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative (L 111-8 du CCH).

Article 4

Le responsable de l'établissement, le Commandant de Gendarmerie de Les ESSARTS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée : Secrétariat de la Commission S.I.D.P.C.
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Secrétariat de la souscommission spécialisée)
- Monsieur CAILLAUD, gérant de l'établissement

Fait à Essarts en Bocage, le

Claude MATHIEU, Le Président de la délégation spéciale Faisant fonction de Maire,



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 26/01/2024

ID: 085-200054260-20240125-AG061 2024-AR



COMMISSION DE SÉCURITÉ

DE L'ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

Procès-verbal de la visite de réception de travaux du 21 décembre 2023

OBJET: AT nº8508423S0002

COLLÈGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BÂTIMENT BCD

Références Prevarisc

Identifiant unique de l'établissement : E08403265.000

Identifiant unique du dossier : 75562

Exploitant

M. Caillaud – chef d'établissement

Coordonnées de l'établissement

16 rue Armand De Rougé - LES ESSARTS

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Tél.: 02 51 62 81 23

Mail: college.stpierre85@wanadoo.fr

Dernière visite périodique

Date: 16 mars 2022

Avis: Favorable

<u>Classement</u>

Activité principale : Collège privé

Type principal: R

Activité secondaire : Cantines

Type secondaire: N

Effectif public: 500

.Catégorie: 3ème

Étaient présents :

Membres de la commission

Mme Claudie Robert, présidente de la commission;

M. Yannick Mandin, adjoint au maire d'Essarts-en-Bocage;

Ltn Patrick Ditière, service départemental d'incendie et de secours ;

Mme Marie-Christine Meunier, direction départementale des territoires et de la mer.

Mme la directrice des services départementaux de l'éducation nationale s'est excusée par courrier en date du 19/12/2023.

Autres personnes présentes :

- M. Laurent Caillaud, chef d'établissement :
- M. Sébastien Fernandez, maintenance;
- Mme Lucie Banchereau, mairie d'Essarts-en-Bocage;
- M. Gantois, bureau d'études ATBI;
- M. Pare, Consults MS;
- M. David Bonneau, SOCOTEC;
- M. Yannick Blanchard, SAFE;
- M. David Arnaud, entreprise Fauchet;
- M. Tony Couto, Chubb.

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 122-3, L. 141-1 et -2, L. 143-1 à -3, R. 122-11, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4, R. 184-5.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative De Sécurité et d'Accessibilité et sa circulaire d'application du 22 juin 1995.
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type N.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type R.

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Descriptif de l'établissement

Établissement à R+2 comprenant :

R+2:

- 4 salles banalisées
- 1 salle informatique
- -1 salle de réunion
- -1 bureau
- -1 ascenseur PMR

R+1:

- 11 salles banalisées
- 2 salles (pastorale et détente)
- -1 bureau responsable
- 3 salles spécialisées (2 de travail collectif et 1 informatique)
- -1 ascenseur PMR

RDC:

- 1 partie restauration comprenant : la cuisine et un self avec une zone dédiée aux élèves (317 m²) et une salle privative dédiée aux enseignants (33 m²)
- 1 salle d'étude
- -1 espace administratif
- -1 salle de réunion
- -1 espace commun
- -1 bureau vis scolaire
- 3 salles (laboratoire, physique, SVT)
- 1 salle de préparation
- -1 CDI et son local de rangement
- 1 préau

RDC bas:

- -1 salle techno
- -1 salle informatique
- 2 locaux rangements, préparation

Chaufferie et cuisine alimentées au gaz.

Temporisation de 3mn.

Descriptif de la visite

Tel que prévu par l'article R 143-38 du CCH, la visite avait pour objet :

• la réception des travaux selon l'autorisation de construire citée en objet

Déclaration de l'exploitant et constats de la commission

La commission réceptionne ce jour :

- le changement de la chaudière existante et vétuste par une chaudière neuve
- la mise en place d'un SAS coupe feu

Au cours de la visite la commission constate :

- La présence d'un lave linge, sèche linge au sous sol
- La porte menant à la chaufferie à partir du RDC est bloquée par une ventouse magnétique en position ouverte
- → voir recommandations

Liste des documents étudiés / résultats des essais / examen des procès-verbaux antérieurs / levées de prescriptions

- 1 Documents examinés par la commission : en date du 21/12/2023
- Procès-verbal de commission en séance PV de l'étude en date du 18/04/2023 (les 2 prescriptions présentes sur ce PV sont levées)
- Attestation de solidité de l'organisme agréé de la SOCOTEC en date du 24/07/2023
- Attestation de solidité du maître d'ouvrage faite par Mr CAILLAUD Laurent directeur en date du 15/12/2023

Procès-verbal de la visite Réception de travaux du 21 décembre 2023 - COLLEGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BATIMENT BCD - ESSARTS EN BOCAGE

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

- Rapport de vérification réglementaire après travaux de la SOCOTEC en date du 24/07/2023 (sans observations ou non conformités)
- Certificat de conformité et mise en service des installations GAZ délivré délivré le 07/10/2022 en date du 21/12/2023
- 2 Résultat des essais Pas d'essai en chaufferie (voir recommandations) en date du 21/12/2023

Propositions de prescriptions, recommandations, rappels

1 - La commission recommande à l'exploitant :

- De maintenir fermée la porte située au RDC en direction de la chaufferie de façon à retarder la propagation des fumées en cas de sinistre
- Ce jour la porte est retenue par une ventouse magnétique simple

La commission constate la présence d'un lave linge sèche linge au sous sol

- Bien que n'étant pas une disposition réglementaire, la commission recommande la mise en place d'un DAAF qui permettrait d'alerter précocement les personnels à proximité en cas de début d'incendie.

Rappel

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative (L 143-1 du CCH).

Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la réception des travaux de l'AT n°8508423S0002.

La présidente,

Claudie ROBERT

Destinataires : les membres de la commission.

La décision du maire doit être notifiée par ce dernier à l'exploitant, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (article R 143.42 du code de la construction et de l'habitation).

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR



COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

Procès-verbal de la visite de réception de travaux du 21 décembre 2023

OBJET : PC n°8508421U0027 (réception finale)
COLLÈGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BÂTIMENT BCD

Références Prevarisc

Identifiant unique de l'établissement : E08403265.000

Identifiant unique du dossier : 75560

Exploitant

M. Caillaud – chef d'établissement

Coordonnées de l'établissement

16 rue Armand De Rougé - LES ESSARTS

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Tél.: 02 51 62 81 23

Mail: college.stpierre85@wanadoo.fr

Dernière visite périodique

Date: 16 mars 2022

Avis: Favorable

Classement

Activité principale : Collège privé

Activité secondaire : Cantines

Type principal: R

Type secondaire: N

Catégorie : 3ème

Effectif public: 500

Étaient présents:

Membres de la commission

Mme Claudie Robert, présidente de la commission;

M. Yannick Mandin, adjoint au maire d'Essarts-en-Bocage;

Ltn Patrick Ditière, service départemental d'incendie et de secours ;

Mme Marie-Christine Meunier, direction départementale des territoires et de la mer.
 Mme la directrice des services départementaux de l'éducation nationale s'est excusée par courrier en date du 19/12/2023.

Autres personnes présentes :

- M. Laurent Caillaud, chef d'établissement;
- M. Sébastien Fernandez, maintenance;
- Mme Lucie Banchereau, mairie d'Essarts-en-Bocage;
- M. Gantois, bureau d'études ATBI;
- M. Pare, Consults MS;
- M. David Bonneau, SOCOTEC;
- M. Yannick Blanchard, SAFE;
- M. David Arnaud, entreprise Fauchet;
- M. Tony Couto, Chubb.

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 122-3, L 141-1 et -2, L 143-1 à
 -3, R 122-11, R 143-1 à R 143-47, R 184-4, R 184-5.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative De Sécurité et d'Accessibilité et sa circulaire d'application du 22 juin 1995.
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type N.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type R.

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Descriptif de l'établissement

Établissement à R+2 comprenant :

R+2:

- 4 salles banalisées
- -1 salle informatique
- 1 salle de réunion
- -1 bureau
- -1 ascenseur PMR

R+1:

- 11 salles banalisées
- 2 salles (pastorale et détente)
- -1 bureau responsable
- 3 salles spécialisées (2 de travail collectif et 1 informatique)
- 1 ascenseur PMR

RDC:

- -1 partie restauration comprenant : la cuisine et un self avec une zone dédiée aux élèves (317 m²) et une salle privative dédiée aux enseignants (33 m²)
- 1 salle d'étude
- 1 espace administratif
- -1 salle de réunion
- -1 espace commun
- 1 bureau vis scolaire
- 3 salles (laboratoire, physique, SVT)
- 1 salle de préparation
- -1 CDI et son local de rangement
- -1 préau

RDC bas:

- -1 salle techno
- -1 salle informatique
- 2 locaux rangements, préparation

Chaufferie et cuisine alimentées au gaz.

Temporisation de 3mn.

Descriptif de la visite

Tel que prévu par l'article R 143-38 du CCH, la visite avait pour objet :

• la réception des travaux selon l'autorisation de construire citée en objet

Déclaration de l'exploitant et constats de la commission

La commission effectue ce jour la réception finale du PC 8508421U0027

- Une réception partielle avait déjà eu lieu le 16/03/2022

Les éléments concernant la VR finale de ce jour sont uniquement liés au :

- Changement du SSI A par un SSI B avec alarme de type 2A (prescription 6 de la VR Partielle)
- Le reste du PC et des travaux avaient été validés lors de la VR partielle.

Liste des documents étudiés / résultats des essais / examen des procès-verbaux antérieurs / levées de prescriptions

- 1 Documents examinés par la commission : en date du 21/12/2023
- Procès-verbal de réception partielle des travaux du PC N°8508421U0027 et procès-verbal de la visite périodique en date du 16/03/2022.
- 2 Résultat des essais du jour :
- Essai de l'éclairage de sécurité de type BAES : RAS avec et sans alimentation électrique
- Essai du système de désenfumage naturel : Essai des 2 exutoires présents dans la restauration (ouverture à partir de l'UCMC et fermeture à partir des 2 treuils) RAS bon fonctionnement. Les essais de l'ensemble du site ont été effectués lors de la VP du 16/03/2022.

Procès-verbal de la visite Réception de travaux du 21 décembre 2023 – COLLÈGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BATIMENT 8CD – ESSARTS EN BOCAGE

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Propositions de prescriptions, recommandations, rappels : Néant

Rappel

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative (L 143-1 du CCH).

Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la réception finale des travaux du PC n°8508421U0027.

La présidente,

Claudie ROBERT

Destinataires : les membres de la commission.

La décision du maire doit être notifiée par ce dernier à l'exploitant, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (article R 143.42 du code de la construction et de l'habitation).

Recu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR



COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

Procès-verbal de la visite de réception de travaux du 21 décembre 2023

OBJET : AT n°8508422S0002 COLLÈGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BÂTIMENT BCD

Références Prevarisc

Identifiant unique de l'établissement : E08403265.000

Identifiant unique du dossier : 75561

Exploitant

M. Caillaud – chef d'établissement

Coordonnées de l'établissement 16 rue Armand De F

16 rue Armand De Rougé – LES ESSARTS 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Tél.: 02 51 62 81 23

Mail: college.stpierre85@wanadoo.fr

Dernière visite périodique

Date: 16 mars 2022

Avis : Favorable

Classement

Activité principale : Collège privé

Type principal: R

Activité secondaire : Cantines

Type secondaire: N

Catégorie : 3ème

Effectif public: 500

Étaient présents :

Membres de la commission

Mme Claudie Robert, présidente de la commission ;

M. Yannick Mandin, adjoint au maire d'Essarts-en-Bocage;

Ltn Patrick Ditière, service départemental d'incendie et de secours ;

Mme Marie-Christine Meunier, direction départementale des territoires et de la mer.

Mme la directrice des services départementaux de l'éducation nationale s'est excusée par courrier en date du 19/12/2023.

Autres personnes présentes :

- M. Laurent Caillaud, chef d'établissement;
- M. Sébastien Fernandez, maintenance;
- Mme Lucie Banchereau, mairie d' Essarts-en-Bocage ;
- M. Gantois, bureau d'études ATBI;
- M. Pare, Consults MS;
- M. David Bonneau, SOCOTEC;
- M. Yannick Blanchard, SAFE;
- M. David Arnaud, entreprise Fauchet;
- . M. Tony Couto, Chubb.

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 122-3, L. 141-1 et -2, L. 143-1 à -3, R. 122-11, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4, R. 184-5.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative De Sécurité et d'Accessibilité et sa circulaire d'application du 22 juin 1995.
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type N.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements de type R.

Recu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Descriptif de l'établissement

Établissement à R+2 comprenant .

R+2:

- 4 salles banalisées
- 1 salle informatique
- 1 salle de réunion
- -1 bureau
- -1 ascenseur PMR

R+1:

- 11 salles banalisées
- 2 salles (pastorale et détente)
- -1 bureau responsable
- 3 salles spécialisées (2 de travail collectif et 1 informatique)
- -1 ascenseur PMR

RDC:

- -1 partie restauration comprenant : la cuisine et un self avec une zone dédiée aux élèves (317 m²) et une salle privative dédiée aux enseignants (33 m²)
- -1 salle d'étude
- -1 espace administratif
- -1 salle de réunion
- -1 espace commun
- -1 bureau vis scolaire
- 3 salles (laboratoire, physique, SVT)
- -1 salle de préparation
- -1 CDI et son local de rangement
- -1 préau

RDC bas:

- -1 salle techno
- -1 salle informatique
- 2 locaux rangements, préparation

Chaufferie et cuisine alimentées au gaz.

Temporisation de 3mn.

Descriptif de la visite

Tel que prévu par l'article R 143-38 du CCH, la visite avait pour objet :

• la réception des travaux selon l'autorisation de construire citée en objet

Déclaration de l'exploitant et constats de la commission

La commission rappelle que la réception de cet AT 850842280002 concerne uniquement (le remplacement du SSI A déjà existant dans l'établissement par un nouveau SSI de catégorie B avec alarme de type 2A:

Les seules modifications apportées par le remplacement du SSI précédent sont celles citées ci dessous :

- la zone de désenfumage de la salle de restauration
- Les DAC existants sont reliés au CMSI électriquement
- La commande l'UCMC permet d'ouvrir à distance les lanterneaux de désenfumage

L'organisme agréé confirme que les modifications ne portaient que sur les éléments cités précédemment

L'existant qui est non impacté par les travaux est :

- la desserte, l'isolement, le comportement au feu des matériaux, la distribution, les ascenseurs, les revêtements intérieurs, conduits, gaines, dégagements, chauffage, et locaux à risques particuliers. Les essais effectués ce jour se sont donc portés uniquement sur ces éléments modifiés et / ou raioutés.
- Asservissement du désenfumage de la restauration
- Nouveau SSI B
- Nouveau tableau de report situé dans le dégagement administratif

Procès-verbal de la visite Réception de travaux du 21 décembre 2023 – COLLEGE SAINT PIERRE - (ANCIEN) BATIMENT BCD – ESSARTS EN BOCAGE

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID: 085-200054260-20240125-AG061_2024-AR

Liste des documents étudiés / résultats des essais / examen des procès-le prescriptions

- 1 Documents examinés par la commission en date du 21/12/2023 :
- Procès-verbal de commission en séance PV de l'étude en date du 26/04/2022 (les 6 prescriptions présentes sur ce PV sont levées)
- Attestation de solidité de l'organisme agréé de la SOCOTEC en date du 12/12/2023
- Attestation de solidité du maître d'ouvrage faite par Mr CAILLAUD Laurent directeur en date du 15/12/2023
- Rapport de vérification réglementaire après travaux de la SOCOTEC en date du 12/12/2023 (absence de non conformités)
- Procès-verbal de réception technique du SSI de CONSULT MS en date du 30/12/2023 (l'ensemble des observations présentes ont été levées avant cette VR)
- 2 Résultat des essais en date du 21/12/2023
- Essai de l'éclairage de sécurité de type BAES : RAS avec et sans alimentation électrique
- Essai du système de désenfumage naturel : Essai des 2 exutoires présents dans la restauration (ouverture à partir de l'UCMC et fermeture à partir des 2 treuils) RAS bon fonctionnement

Propositions de prescriptions, recommandations, rappels: Néant

Rappel

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative (L 143-1 du CCH).

Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la réception des travaux de l'AT n°8508422S0002.

La présidente,

Claudie ROBERT

Destinataires: les membres de la commission.

La décision du maire doit être notifiée par ce dernier à l'exploitant, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (article R 143.42 du code de la construction et de l'habitation).